

# RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



## SOMMAIRE

**p.1 et 2 : L'édito** / **p.2 Solidarité internationale – Les bras m'en tombent** / **p.3 à 6 : Place au débat** (*Les services publics au cœur d'une Europe alternative ?*) / **p.7 : Appel à l'unité contre le démantèlement de la Sécurité sociale** (*Le budget de la Sécurité sociale doit être sanctuarisé !*) / **p.8 : Coup de gueule** (*Déficit : plus on le chasse, plus il s'éloigne*)

## L'ÉDITO

Ainsi donc le gouvernement de F. Hollande et JM. Ayrault mène une politique « courageuse ». Car faire voter une loi qui repousse la retraite de 60 à 66 ans en imposant 43 annuités, c'est courageux. Car recevoir les patrons (dans l'heure ou presque) quand ils violent la loi sur le travail du dimanche, c'est courageux. Car perpétuer le politique de Mme Bachelot en matière de santé publique et continuer à fermer des hôpitaux, c'est courageux. Car imposer l'ANI contre la majorité des syndicats, détruire ainsi un peu plus le code du travail et insécuriser les salariés dans leur contrat de travail (à ce jour, 1 000 plans de licenciements reposent sur l'application de l'ANI), c'est courageux. Car limiter l'ambitieuse réforme fiscale promise et augmenter les impôts sur les petites retraites tandis qu'on poursuit les cadeaux au patronat, c'est courageux. Car bloquer le SMIC et refuser de légiférer sur la rémunération des dirigeants des grandes entreprises du CAC40 (13 dirigeants à plus de 240 fois le SMIC...), c'est courageux. Car réduire le nombre de fonctionnaires (je traduis: moins d'enseignants, de policiers, d'infirmiers, d'agents des impôts... et je ne parle pas des coupes dans le secteur public) pour pouvoir annoncer fièrement que le déficit public sera ramené à moins de 3% pour « satisfaire les objectifs européens », oublier que le service public est tout ce qui reste pour empêcher la France d'éclater, oublier que la fraude fiscale prive l'Etat de milliards d'euros, c'est courageux. Car ne rien tenter contre la FNSEA et le MEDEF lorsqu'ils saccagent les biens publics mais refuser l'amnistie à des salariés en perte d'emploi, c'est courageux.

Bref, vous l'aurez compris, être courageux pour un gouvernement de gauche, c'est mener une politique sociale et économique de droite. C'est considérer que les engagements de la campagne présidentielle ne valent que « promesses électorales », c'est-à-dire pour ceux qui ont eu la naïveté d'y croire. Mais ceux qui y ont cru, M. le Président, ce sont ceux qui vous ont porté au pouvoir – car pour la droite et les patrons, vous n'en ferez jamais assez ! Quant à ceux qui ont viré Sarkozy en mai-juin 2012, s'ils l'ont fait sans grandes illusions – peu confondaient socialisme et « hollandisme » – ils espéraient au

moins que vous n'aggraveriez pas la politique antérieure.

Ceux qui regrettent que le peuple français attende plus d'un gouvernement élu à gauche que d'un gouvernement de droite ont tort. Ce devrait être l'honneur de la gauche que les salariés espèrent en elle. Et, un an ½ après l'élection de F. Hollande, les Français sont

tellement désabusés que leur rejet du politique n'a jamais été aussi grand ; si le Président est à 20% d'opinions favorables, aucune autre personnalité n'a la cote, d'autant qu'aucune alternative politique potentiellement majoritaire ne s'impose.

Les plans dits « sociaux » s'alignent les uns après les autres, et pas seulement en Bretagne, ceci sans rien d'autre que de bonnes paroles gouvernementales. Au contraire, ils sont favorisés par le fameux accord de « sécurisation de l'emploi » : Doux, Gad, Armor-lux, La Redoute, Alcatel-Lucent après Pétroplus, Peugeot-Citroën, Mittal, etc...



(Suite page 2)

### L'EDITO (suite)

Quand il n'y a plus d'espoir, les salariés, les chômeurs, les petits artisans, les petits paysans, ... n'ont plus d'autre moyen d'expression que la violence et défilent aux côtés des agriculteurs de la FNSEA et des patrons du MEDEF. Il ne faut pas s'en étonner.

De même qu'il ne faut pas s'étonner du renouveau du Front national, vote de désespérance. Non, notre peuple, qui au cours de son histoire s'est construit sur des immigrations successives, n'est pas raciste. Notre peuple a peur des lendemains qu'on lui prépare. Il appelle au secours. On ne lui répond pas en le traitant de fasciste mais en lui donnant du travail, un salaire décent... et de l'espoir.

La gauche doit se reconstruire en partant des préoccupations et des intérêts réels des travailleurs. Sans cela, les organisations syndicales tourneront à vide sans prendre prise sur la masse des salariés et ne créeront pas de rapport de force. Sans cela, les partis resteront soit des caisses de résonance pour imprécateurs, soit des caissons creux pour apologistes des « réformes courageuses ».

Y a-t-il encore une lumière qui brille, me direz-vous ? Peut-être. Beaucoup, au Front de gauche, ont compris la nécessité de se dépasser et de travailler à la reconstruction, sans ostracisme, de l'ensemble de la gauche. Au PS, des députés refusent de voter l'ANI, des milliers de militants s'opposent à la régression sociale sur les retraites. Résistance sociale reste attentive à ces initiatives et favorisera tous les échanges possibles.

Marinette BACHE

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

► **ESPAGNE** : les employés de la propreté et les jardiniers madrilènes sont en grève ; ils s'opposent à un plan de suppression de 1135 emplois. Madrid est une poule géante.

► **TURQUIE** : L'islamisme sévit encore. Le 1<sup>er</sup> ministre turc veut interdire les résidences mixtes d'étudiants. Cela s'oppose à ses valeurs : « Tout peut se produire quand c'est mixte. » dit-il. Oui, que garçons et filles se... découvrent et même qu'ils s'estiment et se respectent : quel drame !

► **ESPAGNE... encore !** Le ministère espagnol de l'éducation a essayé de faire de nouvelle économie en supprimant les bourses du programme Erasmus aux étudiants déjà à l'étranger. Il a ensuite reculé devant la menace de mobilisation.

► **GRÈCE** : Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dimanche 17 novembre pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement étudiant contre la dictature des colonels et protester contre la politique d'austérité du gouvernement.

A Athènes, comme chaque année, ils sont allés jusqu'à l'ambassade des Etats-Unis, qui ont soutenu la junte des colonels. Les manifestants ont ouvert le défilé en brandissant le drapeau taché de sang qui flottait sur l'Ecole polytechnique d'Athènes dans la nuit du 17 novembre 1973, après l'intervention meurtrière des forces de sécurité. Le défilé, qui s'est déroulé sans incident, était encadré par 6 000 policiers anti-émeutes.

A Salonique (nord), ce sont environ 13 000 personnes qui ont manifesté dans le centre-ville. D'autres manifestations ont eu lieu à travers le pays, notamment à Patras (centre).

« En 1973 j'étais étudiant à Grenoble (France) et j'avais suivi tous les événements à la télévision », a expliqué à l'AFP Thodoros Psarras, 63 ans, qui participait au défilé athénien. « Quarante ans après, on ne peut pas s'empêcher de faire le rapprochement avec le drame que vivent les Grecs aujourd'hui... La crise économique est devenue insupportable », a-t-il ajouté. « Quarante ans sont passés, mais nous vivons aujourd'hui une dictature encore plus terrible, et personne ne réagit », a affirmé Nikitas Rondogiannis, un technicien de 35 ans.

Lourdement endettée, la Grèce s'est vue imposer des mesures draconiennes en échange de deux plans de sauvetage des bailleurs de fonds internationaux: licenciements massifs de fonctionnaires, réductions de salaires et des retraites, hausses d'impôts, privatisations. Athènes négocie actuellement avec la troïka des crédi-teurs (UE-BCE-FMI) le versement d'une tranche de prêts d'un milliard d'euros.

Une nouvelle réunion entre la troïka et le ministère grec de l'Economie a eu lieu lundi 18 novembre.

## LES BRAS M'EN TOMBENT

Par Marie BERTHOMMIER

Savez-vous à quoi s'occupe DSK depuis que ses déboires « sentimental(??)-américains » l'ont éloigné du FMI ? Il donne des conférences de par le monde. C'est pas mal payé non plus, merci pour lui. Et il dénonce les orientations de la politique européenne : euro fort, faible croissance, baisse de l'emploi, chômage élevé... Il paraît qu'un « cauchemar » nous guette : troubles sociaux et menaces contre la démocratie. Quoi ? La politique libérale de l'Union européenne est celle qu'il préconisait lorsqu'il était encore un candidat potentiel à la Présidence de la République ? Oui, bon, et alors ?

# PLACE AU DÉBAT

## Les services publics au cœur d'une Europe alternative ? (\*)

Par Jean Claude CHAILLEY

### Introduction

En France, dans la foulée du programme du Conseil national de la Résistance, l'Etat, les services publics, ont été restaurés, un large programme de nationalisations a été mis en œuvre, la Sécurité sociale créée.

Mais ce n'est pas qu'en 1945. Le programme commun de 1981 se donnait (déjà) pour objectif de sortir de la crise, mais par des progrès sociaux, par la « rupture avec le capitalisme ». Relu maintenant, l'étendue du secteur public et nationalisé est telle qu'on a l'impression qu'on était sur une autre planète.

**Les services publics, le secteur nationalisé, sont-ils une notion dépassée ou doivent-ils, au contraire, être au cœur de notre modèle social, au cœur d'une construction alternative de l'Europe ?**

### On examinera :

**I - Les principes fondamentaux de nos services publics**

**II - Les principes du traité de Lisbonne, de l'Union européenne**

**III - Un choix de société**

**IV - Notre conception des services publics est-elle franco-française ou universelle ?**

**V - Les services publics au cœur de la campagne municipale et européenne**

### **I - Les principes de nos services publics**

Résistance Sociale est une des organisations membres co-signataires du manifeste de la Convergence nationale de Défense et Développement des Services Publics. Le manifeste (<http://www.convergence-sp.org/spip.php?article850>) dit:

«*Les Services Publics s'inscrivent dans les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui sont celles de la République. Ils doivent permettre à toutes et à tous, sur l'ensemble du territoire national, un égal accès aux services rendus, dans le respect des principes qui sont les leurs : **égalité, continuité territoriale, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité...** Il faut notamment y ajouter **la proximité, la transparence de la gestion et son contrôle** par les élu(e)s, les représentant-e-s des salarié-e-s et des usager(e)s ainsi que le respect du principe de précaution* ».

En 1981, la volonté politique n'a pas été suffisante pour appliquer l'ensemble de ces principes, puis très rapidement on est passé à la « parenthèse de la rigueur », dont les privatisations.

### **II - Les principes du traité de Lisbonne, de l'Union européenne**

**1) Dès le Traité de Rome, signé le 25 mars 1957, tous les ingrédients de la construction européenne sont présents** : marché commun, devenu marché intérieur, concurrence, libre échange, libre circulation des hommes, des capitaux, des marchandises.

**Mais déjà un terme n'y figure pas : les services publics !** L'art 90-2 parle des « *entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt général* ». On fait l'hypothèse que les entreprises privées sont à même de satisfaire simultanément leurs actionnaires et l'intérêt général.

**2) Il y a une contradiction fondamentale** : dans les écoles de commerce, on apprend que le marketing consiste à « *satisfaire les besoins des clients en réalisant un profit* » (P. Koetler). Si un segment de marché n'a pas de perspective de profit, ou pas assez, il n'a pas le produit ou service. S'il présente un profil de risque supérieur, il devra payer plus, se passer du service, ou accepter un service de qualité inférieure.

L'égalité, l'universalité n'ont pas leur place dans le privé. Les nationalisations (SNCF...) ont été réalisées « *pour faire prévaloir l'intérêt collectif des citoyens sur les intérêts privés* ».

Ainsi, la Commission des affaires sociales du Sénat constatait que **la conception française et la conception européenne du service public sont « deux philosophies antinomiques »**.

**3) Le traité de Lisbonne, la législation européenne, se débattent dans la contradiction de vouloir faire entrer le service public dans la concurrence libre et non faussée, dans le privé** : on ne peut éliminer une fraction de la population de l'accès à des services fondamentaux - santé, transport, énergie, logement, Poste, eau, etc... - et on ne veut pas les laisser à des services publics ou des monopoles publics hors champ de la concurrence même lorsque c'est nécessaire.

La définition du SIG – Service d'Intérêt Général – montre bien que le service public n'est pas dans ses gènes puisqu'on lui adjoint des « **obligations de service public** ».

On entend les libéraux dire que le Code du travail est d'une complexité insurmontable. Que dire de la législation européenne sur les services qui ne peuvent pas être publics, mais qui peuvent être SIG, SIEG, SSIG, SNEIG... et à l'avalanche sans fin de directives, règlements, décisions... détruisant nos services publics. Il faut même un glossaire et des guides destinés aux élus et spécialistes :

**Glossaire (Site UE)**

« Les **services d'intérêt général (SIG)** désignent les activités de service, commercial ou non, considérées d'intérêt général par les autorités publiques, et soumises pour cette raison à des obligations spécifiques de service public. Ils regroupent les activités de **service non économique (SNEIG)** (système de scolarité obligatoire, protection sociale, etc.), les fonctions dites "régaliennes" (sécurité, justice, etc.) et les services d'intérêt économique général (**SIEG**)

**Les SIEG** désignent les activités de service commercial remplissant des missions d'intérêt général, et soumises de ce fait par les États membres à des obligations spécifiques de service public (article 106 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) »

**Les Services sociaux d'intérêt général (SSIG)** ne figurent pas dans le glossaire UE. Guide SIEG (1<sup>er</sup> ministre) : « *Au nombre des SSIG figurent les régimes de sécurité sociale...et toute une série d'autres services essentiels, directement fournis à la personne.... Alors que la Cour de justice de l'UE estime que certains services sociaux (tels que les régimes légaux de sécurité sociale) ne constituent pas des activités économiques, elle précise dans sa jurisprudence que le caractère social d'un service n'est pas, en soi, suffisant pour considérer ledit service comme une activité non économique.*

**Le terme « service social d'intérêt général » couvre par conséquent à la fois des activités économiques et des activités non économiques.**

▪ **Les articles 106 2 et 107 du traité de Lisbonne :**

106- 2. « *Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie.*

**Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de l'Union ».**

→ On est bien dans la contradiction entre les nécessités de la concurrence, du profit, et la mission d'intérêt général, voire du service universel ;

→ Le Conseil d'Etat disait en 1995 que « *la notion de service universel est insuffisante* ». Ce n'est effectivement pas le service public de qualité pour toutes et tous que nous revendiquons ;

▪ **L'article 107 précise que les aides d'Etat ne doivent pas fausser ou menacer de fausser la concurrence.** Il faut donc une aide d'Etat pour les « segments de marché » que le privé délaisserait faute de rentabilité. C'est donc la logique « les profits au privé, les pertes au public ». En outre, il faut définir à chaque fois la frontière qui « ne fausse pas la concurrence ». D'où une législation, des « paquets » kafkaïens.

**4) La logique est la privatisation, la marchandisation généralisée**

**Les services représentent 70 % de l'emploi et du PIB de l'Union européenne. La direction générale « marché intérieur ET services » de la Commission européenne s'intéresse à ce « marché », tout comme le patronat européen.**

Le protocole N° 26 reconnaît « *le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs* ».

Ce protocole est souvent invoqué comme preuve que « l'Europe n'oblige à rien ». En réalité, la construction européenne est fondée sur le double langage car pour ratifier les traités... il faut, dans tous les pays, le vote d'une grande partie de la gauche. Donc, on affiche qu'on a une préoccupation sociale, qu'on n'oblige à rien... et on fait le contraire :

▪ **Intérêt général n'est pas forcément synonyme d'égalité, solidarité...** car dans la théorie libérale (Adam Smith...), on atteint l'intérêt général par la somme des intérêts particuliers, donc en opposition à la solidarité, l'égalité.

• Le TFUE art 60 est explicite : « *Les États membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire en vertu des directives.* ».

• Le TUE art 21 appelle à « *encourager l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international* ». D'où l'intégration aux traités internationaux, OMC, AGCS et les négociations en cours sur le Pacte transatlantique USA – Europe, sur le TISA / ACS (accord sur les services)... On passe de « l'Europe qui protège » à (peut-être) « sauver l'exception culturelle » (industrie du cinéma / show biz...) ;

▪ **L'arme budgétaire est approvisionnée par un redoutable arsenal législatif :** Pacte budgétaire, « règle d'or », semestre européen, Programme National de Réformes...

Au nom des déficits, on oblige la Grèce à saborder la fonction publique, la protection sociale, à brader les entreprises publiques à des cours effondrés. Et c'est partout pareil, à des degrés divers. Par exemple, en Allemagne, on met les hôpitaux publics en déficit pour obliger à les privatiser et les restructurer.

En France, c'est la RGPP, la MAP, la loi Bachelot, les externalisations dans les pays à bas salaire, les contrats de partenariat public privé (hôpital du sud francilien, LGV ...).

- **Les Conseils européens** : Ils impulsent les réformes, les pactes comme le Pacte euro plus qui couvre les services publics, la protection sociale, la législation du privé...  
L'ANI, comme les réformes des retraites, en découle.

#### La coresponsabilité Etats / Commission européenne

Personne n'oblige les Etats à signer les traités, Pactes, relevés de conclusion des Conseils européens...parfois en viol de la démocratie (référendum de 2005, engagements électoraux...).

Le traité de Lisbonne n'aurait pas dû être ratifié, même par la droite, encore moins par la plupart des parlementaires socialistes. Idem pour le Pacte budgétaire / TSCG que le candidat Hollande avait promis de renégocier.

Les engagements des conseils européens sont lourds de conséquences. Qui est au courant ? Quel débat démocratique ?

Certes, la Commission européenne, qui a seule l'initiative des lois, y met beaucoup de zèle, mais les Etats sont coresponsables.

- **La concurrence** : elle est faussée s'il y a un monopole public. D'où les directives sur les services en réseaux, les ex PTT, EDF-GDF,... Actuellement, seule la SNCF n'est pas privatisée, elle a échappé partiellement à la concurrence – pas le fret, en chute libre - mais le 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire en cours d'adoption doit y mettre bon ordre :

#### 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire.

Parlement européen sur projet de directive : « Il importe d'améliorer l'efficacité du système ferroviaire afin de l'intégrer dans un marché compétitif... » .

« Les États membres devraient être en mesure de décider de couvrir les dépenses d'infrastructure par des moyens autres que le financement direct par l'État, comme un partenariat public-privé et un financement par le secteur privé. »

**Frédéric Cuvillier, ministre des transports :**

« Le gouvernement ne se soumet pas à la concurrence, ni même à la date de 2019... Et je ne le regrette pas. Mais nous devons avoir un service public fort capable de répondre à la concurrence si elle devait nous être imposée »

→ Contrairement à l'affirmation du début de la phrase, gérer comme si on était en concurrence, donc comme le privé **c'est déjà se « soumettre »**. **M le ministre ne vous laissez pas imposer la concurrence que vous déclarez refuser !**

#### La concurrence fait baisser les prix ?

« Gaz : Le tarif réglementé a augmenté de près de **80%** depuis 2005 et de 2,8% entre août 2012 et août 2013. Et pourtant, le marché a été ouvert à la concurrence en 2007 » (UFC – Que Choisir).

### 5) Presque aucun service n'est voué à être épargné sauf ce qui n'est pas rentabilisable à un moment donné ou des résistances trop fortes

- La croyance que les services sociaux, le secteur non lucratif sont hors champ des SIEG est fautive. Il n'y a d'ailleurs guère que les compétences régaliennes, et encore, qui appartiennent aux NSIEG et de la prudence sur les secteurs socialement explosifs comme la protection sociale ou l'enseignement où les gouvernements procèdent à une déconstruction progressive ;
- Exemple : « *Un centre communal d'action sociale (CCAS), quand il propose un service de portage de repas à domicile, est soumis aux règles du droit de la concurrence* ».  
« *En revanche, la gestion du revenu de solidarité active par les CCAS ne constitue pas une activité économique* ».

### 6) Libre prestation de services et droits des salariés

- **La directive services** (décembre 2006, ex « Bolkestein ») a été transposée discrètement en France par morceaux sans loi cadre qui aurait risqué de susciter des mobilisations. Rappelons son objectif : « *Il est impératif d'avoir un marché des services concurrentiel* ». La Commission européenne demande qu'on l'applique plus vite.
- **La directive détachement des travailleurs en cours de révision.** Il y a une directive de 1996 sur les travailleurs détachés pour effectuer des prestations de services à l'étranger (cf. art 1262-4 du code du travail). Non seulement cette directive est insuffisante, les salariés sont affiliés à la sécurité Sociale de leur pays d'origine (d'où économie pour les employeurs)... mais elle est si facilement tournée que des centaines de milliers de salariés venant de pays à bas salaires travaillent en France en dehors de tout droit. L'objectif de la directive en cours de révision est « de trouver un bon équilibre entre le fait de protéger les droits des travailleurs et celui de faciliter l'exercice des libertés économiques, y compris la libre prestation de services ».

**On ne peut mieux dire que les droits des salariés sont secondaires et qu'on refuse de s'aligner sur les droits du pays destinataire s'ils sont supérieurs.**

4 novembre : B Hamon demande de : "supprimer la directive européenne sur le détachement des travailleurs" qui autorise le détachement de travailleurs à 4 € de l'heure en Allemagne, avec ses conséquences catastrophiques en Bretagne comme partout ». D'accord, M le ministre, interdisez le dumping social !

### 7) La subsidiarité et « l'achèvement du marché intérieur »

- On est dans l'achèvement du marché intérieur. La subsidiarité ne protège guère car la Commission européenne (TUE art 5) a toujours une bonne raison pour affirmer qu'elle est mieux placée que les Etats pour atteindre les objectifs de l'Union dans tel ou tel domaine. Ça lui permet de prendre la main et de légiférer. Les Etats voient donc leur champ de compétence se restreindre. C'est la subsidiarité.  
Le 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire ci-dessus relève explicitement de la subsidiarité.

- L'instauration de **macro régions** s'étendant sur plusieurs pays ainsi que **l'Acte III de la décentralisation** renforcent ce processus notamment pour les services publics appelés à avoir de moins en moins le cadre national indispensable pour assurer un minimum d'égalité. La République n'est-elle plus une et indivisible ?

**8) La directive marchés publics en cours d'adoption** relève aussi de la subsidiarité: « *Les objectifs ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les États membres... car il en résulterait inévitablement des exigences divergentes, voire des régimes procéduraux conflictuels, source de complexité réglementaire accrue et d'obstacles injustifiés à l'exercice transfrontière de l'activité* »

- On ne peut mieux dire qu'on est dans la concurrence transfrontalière sur les services, mais aussi sur un processus « d'harmonisation » à la baisse des « coûts du travail » ;
- Cette directive a suscité des protestations légitimes de l'Humanité, de M. N. Lienemann, du Réseau européen santé, car présentant une menace pour tous les services dès qu'un montant suffisant est en jeu, entre autres pour la Sécurité Sociale.

### **III - Un choix de modèle social**

Pour Louis Gallois, approuvé par F. Hollande et JM. Ayrault, notre modèle social est « *à bout de souffle* ». Il s'agit, en réalité, de mettre en place le modèle néo libéral européen actuel fait de privatisations, d'ANI, de réformes de la santé, des retraites, de SIEG en lieu et place de services publics, de macro régions... qui détruisent l'égalité républicaine. L'Acte III de la décentralisation prévoit de créer des maisons – qui peuvent être **privées** - de **service AU public**. Dans ce modèle libéral européen, la souveraineté populaire, la démocratie n'ont plus leur place.

### **IV - Notre conception des services publics est-elle franco-française ou universelle ?**

- Ça flatte de jouer les Astérix, mais au-delà d'un certain point c'est contre-productif. Après la guerre, il n'y a pas eu que le programme du CNR. Il y a eu ce qu'on a appelé l'Etat providence dans de nombreux pays occidentaux démocratiques. Au point qu'on nous ressort le souvenir du modèle suédois -sérieusement ébréché- pour nous faire avaler leurs régressions sociales ;
- J'entends parfois dire qu'à l'étranger personne ne comprend ce qu'est un service public « à la française », que la seule traduction compréhensible c'est le SIEG. C'est faux ; j'ai participé avec le Réseau européen santé à une manifestation à Varsovie avec notamment des syndicats d'infirmières et de mineurs de Silésie. Tout le monde comprend ce qu'est une privatisation, le bradage d'entreprises publiques cédées pour un an de profit à des multinationales étrangères. Pareil pour les grecs, les portugais...
- On pourrait multiplier les exemples, faire le tour de l'Europe. **Les principes sur lesquels devraient reposer nos services publics sont universels.**
- C'est à partir de ces principes universels que doivent se reconquérir les services publics, en France, dans l'Union européenne et au-delà... **Ce sont des principes de reconquête incontournables dans la perspective d'une Europe sociale.**

### **LES SERVICES PUBLICS AU CŒUR DES ÉCHEANCES MUNICIPALE ET EUROPÉENNE**

Le hasard du calendrier fait qu'en France les 2 échéances sont proches. **Elles ont aussi un lien politique** : les choix européens se matérialisent au niveau des municipalités comme à tous les niveaux, même si les citoyens sont tenus dans une ignorance condamnable.

Le CA de Convergence a décidé de mettre les services publics au cœur des échéances municipale et européenne. Résistance Sociale, comme les autres organisations qui en sont membres, apportera sa contribution.

- **Il n'y aura pas d'Europe digne de ce nom fondée sur la concurrence, l'inégalité, la destruction des services publics, des modèles sociaux.** Le populisme est une impasse insupportable, mais est aussi l'expression de l'impasse de la construction européenne actuelle.
- **Il faut au contraire promouvoir des services publics, de haute qualité, dans chaque pays** (enseignement, santé- protection sociale, transports, communication, énergie, logement, eau, services à la personne, services bancaires...).
- La proximité, l'accessibilité pour toutes et tous, pour tous les âges, sont particulièrement importantes.
- **L'axe actuel de la législation européenne est la destruction des services publics au profit du privé. Elle doit donc être profondément modifiée.** Un maximum de contacts doit être pris dans les autres pays de l'UE pour créer le rapport de forces.
- **La question de la propriété dans un certain nombre de secteurs revient dans le débat.** La coopération entre Services Publics de différents pays est souhaitable et possible si on a la volonté politique. Par contre, la coopération entre multinationales concurrentes, ce sont des ententes illégales. **Les privatisations sont un boulet qui plombe l'Europe.**

**Seuls des services publics forts, de qualité, dans leur conception universelle, peuvent être le moteur du modèle social européen de haut niveau souhaité par les populations.**

(\* *Le titre de cet article a été emprunté au Cidefe*

# APPEL A L'UNITÉ CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

## LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT ÊTRE SANCTUARISÉ !

Si officiellement, la France demeure fidèle au programme du Conseil national de la Résistance, aux ordonnances de 1945 créant la Sécurité sociale et aux textes de l'OMS, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2014) ne respecte pas ces principes fondateurs.

*Le budget de la protection sociale ne peut pas être encadré par une logique comptable : il doit répondre aux besoins et pour cela être sanctuarisé.*

### On peut trouver les recettes nécessaires :

- Le PLFSS constate de nouveau que la faiblesse des salaires affecte les ressources de la Sécurité sociale.

→ **Oui, il faudrait augmenter les salaires et l'emploi, à commencer par le SMIC !**

- La sacro-sainte « compétitivité » est un artifice du MEDEF. Les exonérations et aides approchent 200 Mds € (10 % du PIB). Les intérêts versés aux banques et les dividendes sont de 300 Mds €/an. Et pourtant les plans sociaux se multiplient, le chômage atteint des records. Pour tout remerciement le patronat... dénonce les déficits ainsi créés.

→ **Il faut réduire ces aides contre-productives !**

### 1/ Le budget de la branche « retraites » de la Sécurité sociale

Inadmissible : la réforme des retraites est intégrée dans le PLFSS avant le vote du Parlement, mis devant le fait accompli.

- **Nous demandons la suppression des articles qui aggravent la réforme Sarkozy**, notamment l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans pour le taux plein, le report à octobre de la revalorisation des pensions sauf les « plus démunis », définis à 787 € !
- **Il faut revenir sur les réformes de la droite** dénoncées dans le passé par l'ensemble des formations de gauche et la plupart des syndicats.

### 2/ Le budget de la branche maladie

La France était admirée pour la performance de son système de santé. Ce n'est plus le cas. Surpassant dans les coupes nombre de pays européens, pourtant eux aussi en crise, elle s'enfoncé dans les classements OCDE / UE.

- La hausse prévue de seulement 2,4 % entraînera de nouvelles casses du système de santé : sous Jospin elle était de 5 % et encore de 3 % sous Fillon/Sarkozy. Il est nécessaire que le budget de la Sécurité sociale soit augmenté d'au minimum 4 % pour simplement garder le niveau actuel.
- Mieux : il faut revenir sur les franchises et les remboursements. Il faut revenir sur les fermetures et fusions de services, d'hôpitaux, de maternités, les suppressions de personnel nuisant à la qualité des soins avec de plus en plus de patients qui retardent ou renoncent aux soins.

*Ces propositions, loin d'être démagogiques, doivent être portées par l'ensemble des forces de progrès.*

**Pour aider à la mobilisation et aux convergences, SIGNEZ la PETITION et faites-la connaître autour de vous !**

### **Je signe l'APPEL à l'unité contre le démantèlement de la Sécurité sociale**

Nom, prénom : ..... Courriel : .....

Profession : ..... éventuellement organisation : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

À retourner à : RESO — 121 avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS

Vous pouvez également signer la pétition en ligne sur : [www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)

# COUP DE GUEULE

## Déficit : plus on le chasse, plus il s'éloigne

Par Yves LAOT

Sans doute avez-vous entendu comme moi le Ministre du budget annoncer que le gouvernement était prêt à faire de nouvelles économies budgétaires afin de réduire les déficits comme il s'en était engagé auprès de la Commission européenne. Compte tenu de la faible croissance, l'objectif d'un déficit inférieur aux 3% du PIB d'ici 2015 s'éloigne en effet. Mais outre que ce chiffre ne veut strictement rien dire d'un point de vue économique, cette chasse au déficit pose un sérieux problème. En effet, on constate en France comme dans les autres pays (Espagne, Italie, Portugal, Irlande, Grèce, ...) que plus on réduit les dépenses pour diminuer le déficit, plus celui-ci augmente ! Comment est-ce possible ? C'est pourtant simple à comprendre. Réduire les dépenses de l'Etat, ça veut dire moins de commandes publiques, moins de fonctionnaires, moins d'aides aux plus défavorisés, moins d'aides aux collectivités, moins d'investissements dans le logement, les transports, le développement durable, la santé... Ça veut dire que les communes et départements vont devoir s'endetter ou augmenter les impôts pour avoir les moyens de réaliser leurs missions et donc mécaniquement priver une partie de leurs administrés des moyens leur permettant de faire des achats. Résultat : les commandes des entreprises stagent ou

régressent. Et ce n'est pas le CICE qui va les sauver. Or, moins d'achats, ça veut dire moins de rentrées fiscales pour l'Etat, à travers la TVA ou l'impôt sur les sociétés. Ça veut dire moins d'emplois, donc plus de chômage, donc une consommation en baisse.

Et comme cette politique est suivie par les autres pays européens, ça veut dire au plan national moins de débouchés à l'exportation pour nos entreprises. Même l'Allemagne, qui a construit sa politique ces dernières années sur l'exportation plutôt que sur la consommation intérieure, commence à ressentir les effets néfastes de cette politique. Combien de temps faudrait-il encore à nos dirigeants français et européens pour ouvrir les yeux et se rendre compte qu'ils conduisent tout droit la France et l'Europe vers le précipice ? Par combien de chômeurs supplémentaires et d'accroissement de la misère les peuples



devront-ils passer pour se révolter et imposer cette autre politique que de plus de gens sensés réclamant de leurs vœux en France et en Europe ? Les élections européennes seront l'occasion pour les peuples d'exprimer leur confiance ou leur défiance à l'égard de la politique suivie. Il est encore temps d'agir pour éviter que le rêve européen ne se transforme en un cauchemar pour les peuples qui n'auront alors d'autre choix que de rejeter l'idée même de l'Europe.

## VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

### Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : [www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)  
Courriel : [webmaster@resistancesociale.fr](mailto:webmaster@resistancesociale.fr)

Présidente de RESO et directrice de la publication :  
**Marinette BACHE**

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... Portable : .....

E-mail : .....

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi ..... exemplaires par envoi.

À retourner à : RESO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)